



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES

Carcassonne, le  
14 avril 2016

## Jean-Marc SABATHE, préfet de l'Aude, a réuni le 13 avril l'ensemble des acteurs professionnels du bassin viticole Languedoc-Roussillon et les services de l'État concernés par les mouvements des viticulteurs

*Suite aux incidents survenus le 4 avril dernier, lors desquels des viticulteurs audois et catalans ont mené une opération à la frontière espagnole sur l'A9, et dans la lignée de la réunion du 8 avril dernier organisée par Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, M. Jean-Marc SABATHE, préfet de l'Aude a tenu hier une réunion avec l'ensemble des acteurs professionnels du bassin viticole « Languedoc-Roussillon » et les services de l'État concernés (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, douanes, direction départementale des territoires et de la mer).*

### Contacts Presse

DRAAF

Anne BERNACHON  
☎ 05 61 10 61 12

### Préfecture de région

Sophie LESAFFRE  
☎ 06.35.16.36.31  
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU

☎ 06.85.80.22.14  
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de presse  
à l'adresse suivante :*

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiqués>

Le préfet de l'Aude a souligné que l'État a lancé depuis plusieurs semaines un plan de contrôle, mis en place par la direction des Douanes et la DIRECCTE afin de vérifier l'origine des produits, la conformité des étiquetages et la présentation des vins aux consommateurs, notamment sur les conditionnements des bag-in-box.

Une présentation de l'évolution des prix des différentes catégories de vins a été faite par les services de FranceAgriMer. Il apparaît que les prix des vins à IGP (Indications Géographiques Protégées) pays d'Oc et IGP de département restent sur des prix historiquement élevés et sont contractualisés à 90 %. Cependant, les vins sans IG (sans Identification Géographique) connaissent un effritement des prix sur le mois de mars tout en restant à des niveaux de prix élevés. Ce positionnement des prix valide la stratégie des viticulteurs du bassin du Languedoc-Roussillon de monter en gamme leurs productions depuis plusieurs années. Il est à noter a contrario que les prix des vins rouges sans IG en Espagne et en Italie sont eux en baisse depuis 2013.

Dans un deuxième temps, les services de l'État (douanes et répression des fraudes) ont présenté le bilan des contrôles réalisés dans des établissements de distribution alimentaires de la région. Il est à noter, à ce jour, quelques non

conformités sur 150 références contrôlées dans 25 établissements de distribution alimentaire de Toulouse à Montpellier. Les non-conformités portent principalement sur l'étiquetage des produits, sur l'affichage dans les rayons et sur l'affichage des prix, présentations pouvant induire en erreur le consommateur.

Le plan de contrôle porte également sur la traçabilité des flux d'introduction des produits en provenance d'autres pays de l'Union européenne et sur l'utilisation de la mention de cépage qui répond à des règles très strictes. Ces contrôles sont effectués chez les négociants mais aussi les prestataires de transport.

Les contrôles des douanes et des services en charge de la répression des fraudes sur la traçabilité des flux d'introduction de produits étrangers et sur l'utilisation de la mention de cépage n'ont pas mis en évidence, à ce stade, des irrégularités sur la destination des vins espagnols (vente sous l'étiquetage vins d'Espagne, vins de la Communauté Européenne, vins aromatisés...). De même, les contrôles n'ont pas non plus mis en évidence d'irrégularité sur la traçabilité chez des négociants et chez des prestataires de transporteur.

Ces présentations ont permis d'amorcer les discussions stratégiques sur les pistes de travail nécessaires. Il a été ainsi décidé collectivement que les professionnels de la viticulture du bassin du Languedoc-Roussillon s'engagent à :

- discuter avec leurs homologues espagnols sur les stratégies filières ;
- travailler sur la contractualisation pluri-annuelle avec les grands opérateurs ;
- travailler avec la grande distribution sur la commercialisation et la mise en avant des vins régionaux.

L'État s'engage de son côté :

- à poursuivre les contrôles sur la provenance des vins, leur étiquetage et leur mise en rayon ;
- à suivre globalement le niveau de la retraison des vins contractualisés ;
- à rencontrer prochainement les metteurs en marché ;
- et à se rapprocher également des autorités espagnoles sur les questions de contrôles et de traçabilité.

Dans le cadre de la prochaine réunion du conseil de bassin du Languedoc-Roussillon, l'État et les acteurs de la filière poursuivront leurs travaux sur les axes stratégiques évoqués.

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement a souhaité qu'un bilan des différentes actions soit également effectué début juillet, puis à l'issue des prochaines vendanges.